

Au Collège communal

Place communale, 6

5590 CINEY

Demande de la Convention Avant-projet Projet définitif Attribution de marché

Réunion de coordination

Objet : Développement rural – Commune de CINEY

Arrêté du Gouvernement wallon du 8 septembre 2011

Convention – exécution 2012

Phase I : Aménagement d'une maison de village au sein de l'église du village de

Haid

Désengagement du visa 12/50956 du 24/12/12 de 493.000,00 €

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention-exécution du 29 janvier 2013 relative à la construction et l'aménagement d'une maison de village et des abords à Haid puis à la proposition d'avenant envoyée en 2015 à Monsieur le Ministre COLLIN relative à l'aménagement d'une maison de village au sein de l'église du village de Haid, les travaux auraient dû être mis en adjudication dans les 24 mois de sa signature (art. 6 de la convention). En principe, l'ouverture des soumissions aurait dû avoir lieu avant le 29 janvier 2015.

Aussi, suite d'une part à nos multiples réunions et échanges sur ce projet, dont les mails du 3 et 9 janvier 2019 en annexe, et d'autre part au fait que l'église n'était toujours pas désacralisée (condition nécessaire pour réaliser les travaux) et enfin compte tenu des pétitions et de la position de citoyens du Village de HAid exprimant leurs fortes désapprobations sur ledit projet, je vous informe que le visa n° 12/50956 du 24/12/12 au montant de 493.000,00 € a été désengagé.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Bourgmestre et Echevins, l'assurance de toute ma considération.

Le Directeur,

Abdel IIah MOKADEM



CONTACT

Département du Développement, de la Ruralité et des Cours d'eau, et du Bienêtre animal Direction du Développement rural Avenue Prince de Liège 7, B-5100 JAMBES

VOTRE GESTIONNAIRE

ir Edgard GABRIEL
Tél.: 083/231.670 - 0478/38.00.91
Service extérieur de CINEY,
Rue des Champs Elysées, 12
5590 - CINEY
edgard.gabriel@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Numéro:
Nos références:
DGO3/D6/DDR/9065/CE12/Prl/Dé
s/EG 3 9 4 6

VOS ANNEXES:

Mails du 3 et 9 janvier 2019

CADRE LEGAL: décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural

MOKADEM Abdel llah

MOKADEM Abdel IIah De:

Envové: mercredi 9 ianvier 2019 11:19

À: LECOCQ Séverine

GABRIEL Edgard; KAISIN Agnès; 'Jean-François COLLIN'; CORDONNIER Hélène: Cc:

VANQUAILLIE Michel; QUEVY Brieuc; ELIKI NIKOYO Claude; GABRIEL Edgard;

'ggerard@cinev.be'

Objet: TR: Ciney - Aménagement d'une maison de village au sein de l'église de Haid

Bonjour,

Faisant suite au souhait de la commune de Ciney d'abandonner le projet Aménagement d'une maison de village au sein de l'église de Haid (convention-exécution 2012), le cabinet du Ministre Collin nous demande, comme précisé dans le mail ci-dessous, de procéder au désengagement de la subvention y relative.

Merci de donner suite à cette demande.

Cordialement

Ir Abdel Ilah MOKADEM, Ingénieur - Directeur EMAIL: abdelilah.mokadem@spw.wallonie.be



Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement Direction du Développement rural - Avenue Prince de Liège 7 - B 5100 JAMBES (Namur) -Belgium

« Ce message n'engage pas la DGARNE et reste informel. Tout courrier officiel doit être confirmé par lettre signée d'un agent dûment mandaté, »

http://agriculture.wallonie.be/

http://environnement.wallonie.be/

Pour notre planète, n'imprimez ce message que si cela est vraiment nécessaire.

De: Jean-François COLLIN [mailto:Jean-François.COLLIN@gov.wallonie.be]

Envoyé: jeudi 3 janvier 2019 13:34 À: GABRIEL Edgard; MOKADEM Abdel Ilah

Cc: ggerard@ciney.be

Objet: TR: Ciney - Aménagement d'une maison de village au sein de l'église de Haid

Bonjour Abdel, Bonjour Edgard,

J'espère que vous allez bien.

Je me permets de vous adresser ce mail suite à une conversation téléphonique que j'ai eue avec Gaëtan GERARD, Echevin à Ciney, que je place en copie de la présente.

Monsieur GERARD m'a informé que la commune souhaitait abandonner le projet d'aménagement d'une maison de village au sein de l'église de Haid (convention-exécution 2012).

Pourriez-vous donc faire le nécessaire afin de procéder au désengagement de la subvention ?
D'avance un grand merci pour le suivi.
Bien à vous,
SIGNATURE JFC